

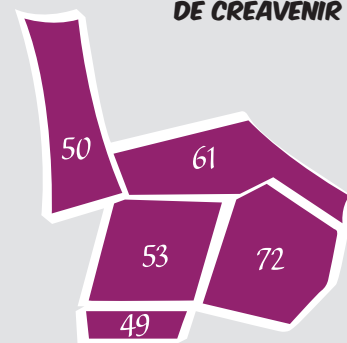
# COUPS DE COEUR

DÉVELOPPEMENT LOCAL & CRÉATION DE LIEN SOCIAL

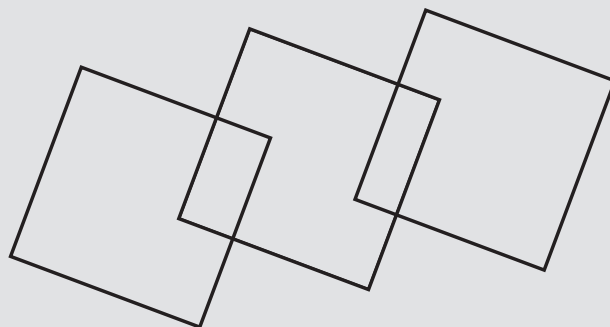
Demande d'accompagnement Coup de Coeur  
associations et particuliers

ENSEMBLE,  
SOUTENONS VOS ACTIONS !

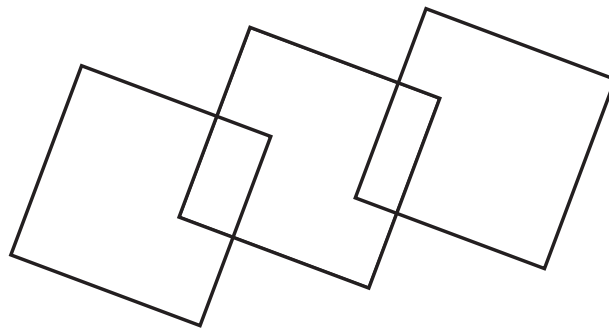
TERRITOIRE D'INTERVENTION  
DE CRÉAvenir



Le dispositif « Coups de cœur » soutient des projets tournés vers le développement local et la création du lien social. Les projets peuvent être à caractère social, économique, culturel ou sportif et doivent obligatoirement être mis en œuvre sur le territoire géographique de la Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.







## Les besoins

◆ Quels sont les besoins nécessaires à la réalisation du projet ?

Matériel – humain – communication – autres.

*Joindre un budget prévisionnel en distinguant les besoins en investissement, ceux en fonctionnement et leur mode de financement.*

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

## La demande

◆ Nature et montant de l'aide sollicitée auprès de Créavenir :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

### Pièces complémentaires à joindre au dossier :

Si association : copie des statuts, liste des membres du Conseil d'Administration.

Si association existante depuis plus d'un an : dernier rapport moral et financier.

# COUPS DE COEUR

## DÉVELOPPEMENT LOCAL & CRÉATION DE LIEN SOCIAL

### Informations relatives au dépôt d'un dossier

#### Domaine d'intervention :

Les demandes de soutien doivent s'inscrire dans des projets locaux individuels ou associatifs, qui contribuent au dynamisme du territoire.

Les projets peuvent être à caractère économique, culturel, sportif...

Ils doivent correspondre aux valeurs fondatrices du Crédit Mutuel, solidarité et entraide, et tenir compte des préoccupations en matière de lien social et d'environnement.

NB : les projets humanitaires, les voyages scolaires, les coûts d'étude ou stages, l'achat d'articles publicitaires ou le sponsoring n'entrent pas dans le domaine d'intervention de Créavenir.

#### Localisation :

Le projet sera mis en oeuvre sur le territoire géographique de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie : Manche, Mayenne, Sarthe, Orne et Segréen.

### Étude et circuit du dossier

- ◆ Le dossier doit être déposé dans une caisse de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.
- ◆ Il est étudié par le conseil d'Administration de la caisse.
- ◆ La décision est transmise au porteur du projet par courrier.
- ◆ L'aide de Créavenir pourra se faire sous forme d'accompagnement financier, par l'octroi d'une subvention et/ou la mise en place d'un prêt d'honneur.
- ◆ Les bénéficiaires s'engagent à utiliser les fonds octroyés pour les objets définis lors du dépôt du dossier. Ils donnent leur accord pour l'éventuelle organisation d'une remise officielle avec présence de la presse et communication sur leur projet.

#### NOUS CONTACTER :

Créavenir - 43, Bd Volney 53083 Laval cedex 9  
[creavenir14@creditmutuel.fr](mailto:creavenir14@creditmutuel.fr)  
[www.creavenir.org](http://www.creavenir.org)

#### Droit à l'image :

Les porteurs de projets soutenus par Créavenir acceptent, par avance, que leur projet et ses acteurs fassent l'objet d'une communication à des fins de promotion éventuelle, par Créavenir ou par une caisse adhérente à la Fédération du Crédit MABN ou par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel MABN. Pourront être utilisés les images, les vidéos, les interviews complètes ou extraits.

Conformément à la loi informatique et libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant.